

En at combien d années la CPAM m indemnise t'elle

Par **Lino pascal**, le **15/06/2015** à **14:12**

Bonjour depuis le 2avril 2013 je suis en at. Aujourd'hui 15 avril 2015 mon médecin du travail à refuser que je reprenne mon poste habituel et à demande à ma rh un mitemps thérapeutique en administratif. Nayant pas de place ma rh ma dit de faire rechute 1a2 mois le temps dammenager mon poste de travail. Ma question est la suivante en faisant rechute mon compteur CPAM indemnisation redemare a Zero cest a dire 3 années pleine?